

Public concerné

Vous avez de 18 à 26 ans et êtes titulaire d'un :

- BAC S (toutes options)
- BAC STAE - STPA
- BAC PRO « Productions Aquacoles »
- BAC PRO « Cultures Marines »
- BAC PRO « CGEA Productions Animales »
- Autre BAC sur dérogation

Modalités d'admission

L'admission est soumise à l'examen du dossier d'inscription et à l'obtention du baccalauréat.

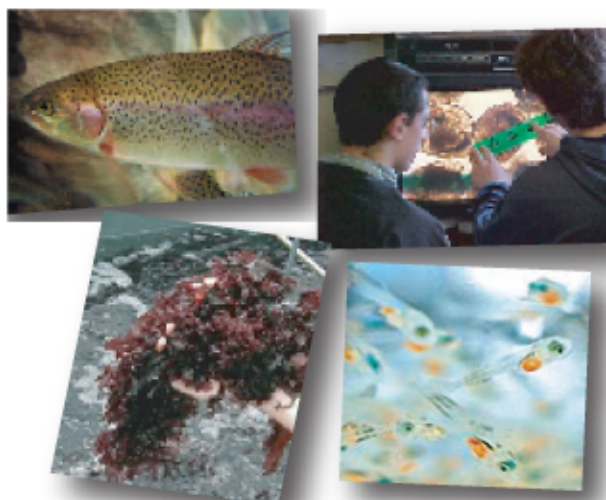
L'admission définitive est validée après signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur des productions aquacoles.

Obtention du diplôme

50 % en contrôle continu durant la formation

50 % en épreuves terminales :

- Rapport de stage
- Epreuve technique (E.P.I)
- Epreuve de français et d'économie générale



Informations complémentaires

- Liste d'hébergement à disposition
 - Proximité de la gare SNCF
 - 35 heures de cours par semaine
- Savoir faire reconnu par les entreprises
 - Coopération internationale

Partenariat avec le CFA Jules Rieffel de Saint-Herblain

Formation du Ministère de l'Agriculture



section BTSA Aquaculture

LP de Guérande "O. Guichard"

12 rue de la Fauvette

44350 GUÉRANDE

tel : 02 40 24 93 10

tel CFA : 02 40 24 86 80

fax: 02 40 24 97 49

www.lpe.guerande.educagri.fr

site-de-guerande.cfa.st-herblain@educagri.fr



Région
PAYS DE LA LOIRE



Lycée professionnel
de Guérande

BTSA AQUACULTURE
par apprentissage

Formation BAC+2

40 semaines au lycée
54 semaines en entreprise aquacole

www.lpe.guerande.educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE